



Congès payés avec garde d'enfant

Par **karine76**, le **11/02/2012** à **09:51**

Bonjour,

Mon fils vit depuis le mois d'août avec son père et suite à la décision du JAF

le l'ai pendant les vacances d'été, en juillet les années paires et août les années impaires, nous sommes 2 employés dans le même cas et mon employeur refuse que nous posions nos congès en même temps. A t'il le droit de nous refuser mes vacances alors que la garde de mon fils a été défini par un juge ?

merci de votre reponse

cordialement

Par **DSO**, le **11/02/2012** à **10:25**

Bonjour,

L'employeur n'a pas à tenir compte des contraintes de ses salariés pour définir leurs périodes de congés (sauf lorsqu'un couple travaille dans la même entreprise).

Cordialement,

DSO